

N° de résolution



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 22 JUIN 2026

Séance d'ajournement du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce vingt-deuxième jour de juin, de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Vacant		Conseiller	(5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)

ABSENT :	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller	(2)
----------	-------	----------------	------------	-----

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 8 juin a été adressé à tous les élus absents le 15 juin 2026.

Après la vérification, du quorum et la publication de l'avis spécial, le maire déclare la séance ouverte.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

26-06-059 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

26-06-060 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026, soit, et est adopté tel que présenté.

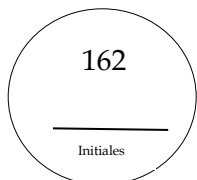
ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



26-06-061

BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE - ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir un service de bibliothèque de qualité à sa population ;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes recommandées pour tout service de bibliothèque publique afin de rendre accessibles la lecture et l'information à l'ensemble de la population, la gratuité est un atout certain ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des frais de retard favorise la démocratisation pour un accès équitable et universel aux services de la bibliothèque pour tous les citoyens et citoyennes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de La Motte abolisse les frais de retard à la bibliothèque, à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour l'ensemble des résidents et résidentes sur le territoire de la municipalité.

QUE la durée des prêts de livre augmente à 21 jours.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de mai dernier.

VOIRIE

26-06-062

DÉMISSION DE L'OPÉRATEUR/JOURNALIER

Le conseil prend acte du dépôt de la démission de monsieur Cédric Lacroix, Opérateur/journalier

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu d'affiche le poste d'opérateur/journalier.

ADOPTÉE

26-06-063

APPEL D'OFFRE RÉSERVE DE CONCASSÉ MG-20

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a envoyé des invitations pour soumettre un prix pour une réserve de concassé de type MG-20 à trois entreprises ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte n'a reçu aucune soumission ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de refaire des invitations auprès d'entreprises a soumissionné pour une réserve de concassé de type MG-20.

ADOPTÉE

URBANISME

26-06-064 EMBAUCHE D’UN OMBE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est à la recherche d’un inspecteur municipal depuis plus de deux ans ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a accepté de nous prêter un membre de son personnel ayant les qualifications et les connaissances pour assumer le poste d’inspecteur municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d’accepter l’offre de la municipalité de Preissac et de nommer monsieur Gérémy Giasson à titre d’OMBE.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

26-06-065 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois de mai 2026, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-sept mille quatre cent quarante-trois dollars. (67 443,00 \$)

Agente développement Camille Langevin	500,00 \$
Alliance ressource humaine inc.	1 007,48 \$
Aréo-feu	2 167,22 \$
Atelier KGM inc.	551,88 \$
Desjardins sécurité financière	2 126,89 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergie Sonic	4 058,31 \$
Gestion p. Mino. Tansery inc.	134,50 \$
Hydro-Québec	189,90 \$
Hydro-Québec	1 808,92 \$
Journal des salaires	16 897,71 \$
Larouche bureautique	756,03 \$
Location Dumco	1 648,74 \$
Location Lauzon Amos	51,30 \$
Max transport 2018 inc.	28,74 \$
Ministre du revenu	6 629,72 \$
Papeterie commerciale	421,83 \$
PG solutions inc.	795,37 \$
Pharmacie Jean Coutu	34,71 \$
Pièces et matériaux Abitibi	13,78 \$
Porte Levasseur	3 229,97 \$
Postes Canada	73,07 \$
Receveur général du Canada	2 853,38 \$
RREMQ	2 166,35 \$
SAAQ	23,28 \$
Sanimos Inc.	1 453,46 \$
Services mécaniques RP Inc.	113,14 \$

Technicom nord-ouest inc.	765,13 \$
Télébec ltée	127,95 \$
Transport CJFS	1 998,98 \$
UAP inc.	2 539,78 \$
Videotron	87,33 \$
Ville d’Amos	12 176,65 \$
Total de l’approbation de comptes	<u>67 443,00 \$</u>

ADOPTÉE

DÉMISSION AU SIÈGE # 5

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la lettre de démission de madame Mélissa Perron à titre de conseillère, à compter du 22 mai 2026. Les procédures légales seront entreprises dans les délais prescrits par la Loi afin de pourvoir le poste.

26-06-066 **EMBAUCHE D’UN ÉTUDIANT**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention pour un emploi étudiant ;

ATTENDU QUE l’étudiant, qui était en poste en 2025, est intéressé par le poste ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’autoriser l’embauche de monsieur Hugo Gagnon à titre d’étudiant pour la période estivale.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l’ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D’INFORMATION

Une liste d’informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu’il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

26-06-067 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire



« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

26-06-065

Signé ce vingt-cinquième jour de juin
de l’an deux mille vingt-six